

21 jan 2010 -14:47

Ordre du jour du Conseil des ministres du 22 janvier 2010

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour - Ne pas publier dans la presse

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour - Ne pas publier dans la presse

- Régie des bâtiments : prise en location de bâtiments pour le SPP Politique scientifique et le SPF Mobilité et Transports
- Membres et répartition des mandats au Conseil national du Travail
- Projet e-HR : lancement du module 2 'gestion du temps'
- Carrière des agents de l'Etat : possibilités de recrutement sur la base de compétences acquises hors diplôme et autres mesures - Deuxième lecture
- Réduction des cotisations Maribel social pour les employeurs du secteur non marchand
- Garantie des droits en matière de maladies professionnelles pour les travailleurs concernés par les mesures de réduction du temps de travail suite à la crise
- Modifications au système du crédit-temps
- Mise en oeuvre de deux militaires belges au sein de l'opération Active Endeavour
- Reconnaissance comme entreprise en difficulté des entreprises de moins de 10 travailleurs

A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur www.presscenter.org et www.premier.be.